

REGLEMENT INTERIEUR

Le règlement donne le cadre commun de l'éducation et les limites qui permettent à chacun de vivre avec les autres. Il sera signé par les parents et l'élève en classe élémentaire. En cas de non-respect du règlement intérieur, les personnels de l'école et le chef d'établissement pourront prendre les sanctions nécessaires pouvant être le rappel au règlement, l'avertissement, la retenue, ou même l'exclusion temporaire ou définitive de l'école, en fonction des différents types de comportements inadéquats (cfn°7). Le règlement de l'école s'applique pour toutes les activités scolaires et périscolaires.

1. Les liens école-famille

Les enseignants sont disponibles au dialogue avec les familles. Les entretiens sont pris avec l'enseignant dans le cahier de correspondance ou par Ecole Directe. Lors des rendez-vous, le chef d'établissement et les enseignants reçoivent les parents seuls sauf dans le cadre d'une équipe éducative ou de suivi de scolarité.

L'élève doit toujours avoir dans son cartable son carnet de liaison. Il est demandé aux parents de le consulter quotidiennement ainsi que l'espace Ecole Directe. Tout changement et toute information doivent y figurer (calendrier, demi-pension occasionnelle, sortie exceptionnelle, absence prévue...) et sont à signer par le destinataire de cette information.

La participation des parents aux réunions et rencontres auxquelles les invite le chef d'établissement ou l'équipe pédagogique est un facteur essentiel pour la réussite des enfants. Il leur revient de faire respecter par leurs enfants le règlement, et de s'engager dans le dialogue en cas de difficulté. Dans toutes leurs relations avec les autres membres de la communauté éducative, ils doivent faire preuve de réserve et de respect des personnes et des fonctions.

Seuls les personnels de l'école sont autorisés à intervenir auprès des élèves en cas de conflit (personnel OGEC, professeurs, CE)

Toutes les personnes (personnel, parents, visiteurs...) ont l'obligation, dans le cadre de la communauté éducative, de respecter les personnes et leurs convictions, de faire preuve de réserve dans leurs propos. Elles s'interdisent tout comportement, geste ou parole, qui traduirait du mépris ou de la discrimination à l'égard des élèves ou de leur famille et doivent respecter ces principes généraux nécessaires à la vie de notre communauté éducative et le présent règlement.

L'école doit être informée si un enfant présente un trouble de santé afin d'établir, éventuellement, un PAI.

L'interdiction de fumer s'applique dans l'enceinte de l'établissement y compris les jours de kermesse, de fête.

2. La présence et l'assiduité aux cours

L'école est ouverte de **7h45 à 18h30**.

Le matin, un temps d'accueil est assuré dès 7h45 pour tous les enfants. L'après-midi, il est assuré dès 13h30.

Les parents sont garants du respect de l'obligation d'assiduité par leurs enfants ; ils doivent respecter et faire respecter les horaires de l'école pour que les séances d'apprentissage démarrent à 9h précises.

Horaires de classe (24h d'enseignement + 1h, en début ou fin de ½ journée, liée au caractère propre de l'établissement) :

Lundi, mardi, jeudi, vendredi : 9h - 12h et 13h45 - 16h20

Mercredi : 9h - 12h L'école est fermée à partir de 12h 30.

Toute absence doit être signalée dès la première demi-heure par mail de préférence, ou par téléphone. Au retour d'une absence, l'élève doit se présenter avec un mot d'excuse, motivé et signé, sur le carnet de correspondance ou d'un certificat médical dans le cas d'une maladie contagieuse. Aucun élève ne peut quitter l'école sans permission ou décharge parentale. **L'école ne délivre aucune autorisation d'absence sur le temps scolaire.** Les rendez-vous sur temps scolaire sont à proscrire sauf prise en charge (rééducation orthophonique).

La ponctualité est indispensable au bon fonctionnement de la vie de classe. Les retards perturbent la vie de la classe et pénalisent le retardataire. Les retards répétés sont sanctionnés.

Les horaires de rééducation sont signalés sur le carnet de correspondance. Une décharge de responsabilité est renseignée sur celui-ci et signée par la famille afin que l'enfant puisse quitter l'école sur le temps scolaire obligatoire.

Les activités pédagogiques complémentaires sont proposées aux élèves sur un temps hors classe fixé par chaque enseignant en fonction de l'emploi du temps de la classe.

3. Les entrées et sorties

Pour des raisons de sécurité, la porte de l'école reste fermée. Il est nécessaire d'être identifié pour que la porte soit ouverte. Chacun veillera à interdire l'entrée à une personne inconnue. **Pour toute récupération inhabituelle, une pièce d'identité sera demandée en complément du message ED ou cahier de liaison.** Il convient que les adultes adoptent une attitude responsable et ne créent pas d'attroupement devant l'école.

La sortie des élèves de maternelle a lieu au fond de la cour et/ ou à la porte centrale de la cour.

Les élèves des autres classes attendent, à midi, sous le préau et l'après-midi dans la cour.

Enfin les parents récupèrent rapidement les enfants afin de sécuriser au mieux l'espace de l'école. L'accès aux autres espaces est strictement interdit. Si certains parents attendent dans l'école la fin d'une activité, ils doivent rester sous le préau.

4. La sécurité et l'hygiène

Les attitudes et les jeux présentant un caractère dangereux sont interdits. Les élèves doivent appliquer les règles d'hygiène et de sécurité qui leur sont enseignées. Ils participent aux exercices de sécurité. Des médicaments peuvent être administrés uniquement dans le cadre d'un PAI.

5. La tenue vestimentaire et matériel

A l'intérieur comme à l'extérieur de l'école, une tenue correcte est exigée (vêtements, hygiène, langage, attitude). Les vêtements sont obligatoirement marqués du nom de l'enfant. Les marques et insignes sont interdits.

En classe primaire : tenue vestimentaire propre, sobre et adaptée à la vie scolaire, en particulier pour l'Education Physique et Sportive (short, jogging complet en hiver).

Pour les activités de natation, une tenue conforme au règlement de la piscine devra être apportée dans un sac réservé à cet effet. L'Education Physique et Sportive est un apprentissage à part entière, aussi les élèves dispensés pour des raisons médicales devront fournir un justificatif écrit.

L'établissement décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol de bijoux, argent, objets de valeur et vêtements. Les vêtements abandonnés seront donnés régulièrement à des associations caritatives à chaque fin d'année.

Les affaires de classe doivent être soigneusement rangées dans un cartable adapté à la taille et à l'âge de l'élève, marqué de son nom.

6. La cantine, la garderie, l'étude et les activités péri-éducatives

A la cantine, il convient de se tenir correctement, de parler doucement, de manger proprement et de goûter à tous les plats.

En cas d'absence des parents d'enfants externes et à défaut d'avoir été prévenus, les enseignants envoient les élèves déjeuner. Le repas consommé est facturé sur la base du tarif des repas exceptionnels.

Dans l'enceinte de l'école les sucreries sont interdites, sauf pour les anniversaires ou fêtes organisées par l'école.

A l'issue des cours de l'après-midi, **les élèves de maternelle seront accueillis à la garderie de 16h 35 à 18h30**. Les personnes, venant chercher un enfant de maternelle, **doivent signer systématiquement le cahier de présence à leur départ**.

L'étude (1 étude encadrée et 2 études surveillées) **pour les élèves des classes élémentaires a lieu de 17h 00 à 17h 45**. Ensuite, les élèves sont conduits par le surveillant dans la cour ou la salle de garderie.

L'étude encadrée est de 17h à 17h45, pendant cette période et pour garder un climat de travail, **aucun départ d'élève n'est autorisé**. Les élèves ne seront remis qu'aux personnes autorisées par les responsables légaux, munies de la carte d'identité.

7. La discipline et règlement intérieur

La politesse et le respect envers toute personne, adulte ou enfant sont demandés au sein de l'école.

Pendant les récréations, des jeux sont mis à la disposition des élèves dans un espace et un temps donné. Ils en ont alors la responsabilité. Seuls sont autorisés : billes, cordes à sauter, élastiques, raquettes de ping-pong. Les jeux à échanger sont interdits.

Ce qui est attendu à l'école.	Si ton comportement est légèrement inadéquat.	Tu auras une sanction / réparation.
Savoir parler d'un souci, d'un problème Respecter les zones de vie.	Bousculades, petits conflits. Irrespect des zones.	Tu prendras un temps de retrait pour réfléchir, t'excuser oralement ou par écrit, et noter les zones non-respectées.
Se déplacer discrètement.	Déplacements bruyants.	Tu prendras un temps de retrait pour réfléchir.
Aider et ranger.	Désordre et irrespect vis-à-vis du matériel.	Tu prendras un temps de retrait pour aider, réparer et remplacer le matériel.
Être poli, être capable de se calmer avec le retrait et la respiration.	Impolitesse.	Tu prendras un temps de retrait pour te calmer, réfléchir puis exprimer des excuses orales/ou écrites.
Ce qui est attendu à l'école.	Si ton comportement est moyennement inadéquat.	Tu auras une sanction / réparation.
Se respecter, respecter le matériel et les autres.	Déplacements très bruyants dans l'escalier, les couloirs, à la garderie, à l'étude. Déplacements en zones interdites.	Tu prendras un temps de retrait pour réfléchir et exprimer l'événement.
Apprendre à reconnaître un conflit. Apprendre à gérer un conflit.	Conflits, communication agressive, grossièretés, moqueries, rumeurs. Refus d'obtempérer.	Tes parents seront informés et tu auras un rappel au règlement ; tu prendras un temps de retrait pour réfléchir et faire un travail sur le sujet. Tu présenteras tes excuses. Tout sera signé par les parents.
Se respecter, respecter le matériel et les autres.	Dégradation volontaire du matériel ; vols ; bousculade volontaire.	Tes parents seront informés et tu auras un rappel au règlement ; tu prendras un temps de retrait pour réfléchir et faire un travail sur le sujet. Tu présenteras tes excuses. Tout sera signé par les parents.
Ce qui est attendu à l'école.	Si ton comportement est gravement inadéquat.	Tu auras une sanction / réparation.
Respecter mon camarade et sa différence ; se mettre à la place de l'autre ; dialoguer au sujet des comportements inadéquats ; coopérer, inclure, accepter les autres. Appeler l'adulte.	Harcèlement/intimidation, humiliation, rabaissement, menaces, chantage.	Convocation chez la directrice ; convocation des parents ; avertissement ; retenue éventuelle le mercredi après-midi; renvoi possible de l'activité péri-scolaire.
Canaliser ses émotions ; Amener autrui à canaliser ses émotions.	Racisme, communication violente répétée, violence verbale, insulte envers autrui.	Convocation chez la directrice ; convocation des parents ; avertissement ; retenue éventuelle le mercredi après-midi ; renvoi possible de l'activité péri-scolaire.
Respecter mon camarade et sa différence. Canaliser ses émotions.	Violences physiques volontaires.	Convocation chez la directrice ; convocation des parents ; avertissement ; retenue éventuelle le mercredi après-midi; renvoi possible de l'activité péri-scolaire.
Respecter le matériel.	Dégradation volontaire de matériel.	Convocation chez la directrice Travail d'intérêt général pour l'école pour la réparation.